

le bill<sup>1</sup> de l'université présenté à la dernière session, lord Stanley protesta énergiquement contre une pareille doctrine, comme entièrement opposée à la pratique suivie en Angleterre.

"Il est si loin d'en être ainsi, dit-il, que, à peine se passe-t-il une session que le gouvernement, s'il n'est pas véritablement défait par un vote de la Chambre, ne soit forcé pour ne pas subir une défaite, d'abandonner des mesures qu'il a présentées. Je ne mentionnerai qu'une seule circonstance entre une centaine d'autres. Pendant l'avant dernière session, un bill fut présenté pour changer toute la juridiction ecclésiastique du royaume. La deuxième lecture passa, mais il était si évident qu'une grande majorité de ceux qui l'avaient votée, étaient opposés à quelques-unes des principales dispositions de la loi, qu'on n'essaya pas de la pousser plus loin. L'année dernière, un autre bill sur le même sujet, dépouillé des dispositions qui avaient suscité le plus d'objections, fut présenté, sans obtenir plus de succès ; et pendant la présente session, un bill presque semblable au premier, présenté à la chambre des Lords, par lord Cottenham, a été voté presque à l'unanimité, et sera pourtant rejeté par la chambre des Communes. Je pourrais citer beaucoup d'autres cas ; mais le principe est si bien compris dans ce pays que jamais une loi rejetée ne sera seule la cause de la démission d'un ministère. Il peut arriver qu'une loi soit si importante et se rattache si étroitement à tout le système d'administration qu'un cabinet croie de son devoir ou de son honneur d'en faire pour lui une question de vie ou de mort ; mais c'est là l'exception et non la règle. En général, un gouvernement ne se croit pas justifiable de jouer son existence sur un seul projet de loi, ni de résigner à moins qu'il n'ait baissé dans l'estime ou au moins dans la confiance publique, par une suite de défaites ou d'insuccès. Et si c'est le cas en Angleterre, à plus forte raison doit-il en être ainsi au Canada, où l'union et la consolidation des partis sont moins prononcées, et où les liens qui unissent entre eux les hommes publics sont beaucoup plus relâchés. Dans ce cas on devrait permettre beaucoup plus aisément ce qu'on appelle les questions ouvertes. Lorsqu'il existe une différence d'opinion dans le Conseil, les membres de l'Exécutif devraient faire tous les sacrifices possibles, à part ceux de l'honneur personnel pour obtenir la coopération publique ; et lorsqu'ils s'accordent, aucune défaite ne doit les engager à se démettre de